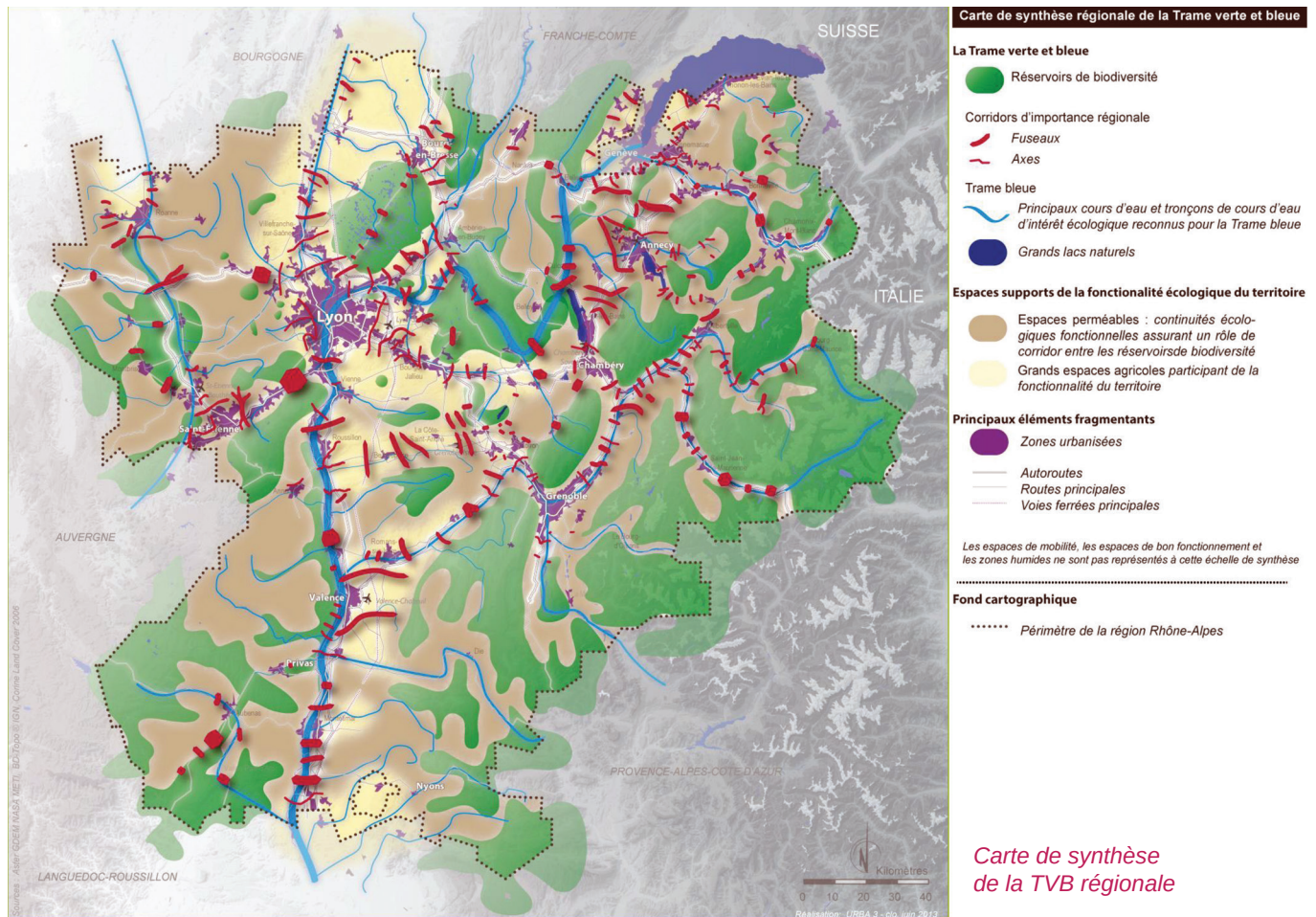


Qu'est-ce que le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?



Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale.

Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- préparer l'adaptation au changement climatique et préserver les services rendus par la biodiversité.

Le SRCE détermine les composantes de la TVB régionale (la méthode d'élaboration n'est pas imposée au niveau national) et définit un plan d'actions pour la préserver et la restaurer.

Il sera révisé dans 6 ans au vu des résultats de son évaluation.

Comment le SRCE a-t-il été élaboré en Rhône-Alpes ?

Le SRCE a été **élaboré conjointement par l'État et la Région** en association avec le **Comité régional « Trames verte et bleue » (CRTVB)** qui regroupe les collectivités, les organismes professionnels et les usagers de la nature, les associations et les organismes œuvrant pour la préservation de la biodiversité ainsi que les scientifiques.

Le préfet et le président de Région ont fait le choix de travailler dans **la concertation et la transparence**. Cela s'est traduit en outre par de nombreuses **réunions territoriales et thématiques** avec l'ensemble des acteurs.

Qu'est ce qu'un réservoir de biodiversité ?

Un réservoir de biodiversité est **un espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée** et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie.

Il doit avoir une taille suffisante pour permettre la dispersion ou l'accueil d'individus d'une population d'espèces.

En Rhône-Alpes, seuls ont été intégrés aux réservoirs de biodiversité des zonages existants, qu'il s'agisse d'espaces protégés (arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, cœurs de parcs nationaux, etc.) ou de zonages de connaissance (ZNIEFF de type I, Natura 2000, ENS, etc.)

Ils représentent 25 % de la surface du territoire régional.

Qu'est ce qu'un corridor écologique ?

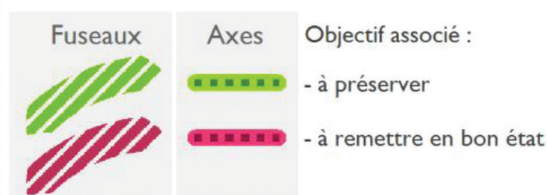
Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité.

En Rhône-Alpes, ils **correspondent à des principes de connexions et non à des zonages**.

On distingue les « **corridors fuseaux** » des « **corridors axes** », plus contraints et plus fragiles.

Le SRCE a identifié 269 corridors d'intérêt régional en Rhône-Alpes.

Corridors d'importance régionale :



Représentation des corridors dans le SRCE de Rhône-Alpes

Qu'est ce qu'un espace perméable ?

Rhône-Alpes est une région relativement peu fragmentée où les enjeux les plus importants en matière de TVB se concentrent surtout en fond de vallées et autour des agglomérations.

Un élément complémentaire a été identifié : les « **espaces perméables** ». Ils ne constituent pas pour autant une composante de la TVB, mais définissent des **secteurs de vigilance**.

Les espaces perméables sont constitués de nature ordinaire qui assurent la cohérence de la TVB, en complément des corridors écologiques.